

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**FIXATION DU MODE
ET DE LA DURÉE
D'AMORTISSEMENT
DES
IMMOBILISATIONS**

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane
CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur
GOSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle
DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et
M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du
Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les
communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500
habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et
incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à
enregistrer dans le budget de la collectivité.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

Pour rappel, sont considérés comme immobilisations tous les
biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans
le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflète la richesse de
la collectivité. L'amortissement est une technique comptable qui
permet chaque année de faire constater forfaitairement la
dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à
les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur
réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge
consécutive à leur remplacement. C'est pourquoi, afin de
constater cet amortissement en fin d'exercice, des écritures
budgétaires, sous forme d'opérations d'ordre ne donnant pas
lieu à un décaissement immédiat, permettent un prélèvement
sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la
section d'investissement.

Au cours de sa séance du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé de nouvelles durées d'amortissement. Il apparaît qu'il convient de compléter la grille des durées d'amortissement, certaines catégories de biens n'apparaissant pas. Le tableau ci-après présente en rouge les précisions proposées au Conseil Municipal.

Imputation	IMMOBILISATIONS Imputation M14	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
		Biens dont la valeur est inférieure à 600 € TTC	1 an
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciel métier	1 an
2031	Frais d'études	Frais d'études	5 ans
204	Subventions d'équipement versées-	Biens mobiliers, matériel, études	5 ans
20418	Subvention fonds de concours Orne Habitat		1 an
204	Subventions d'équipement versées-	Bâtiments-installations, infrastructure	30 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
2121	Plantations	Plantations	10 ans
2132	Immeubles de rapport	Construction Immeubles productifs de revenus	30 ans
21318/2135	Gros travaux d'Aménagement sur les biens immeubles amortissables		20 ans
2158	Installations, matériel et outillages techniques, autres	Matériels techniques : Petites tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, tondeuses pulvérisateurs, semoir, souffleurs feuilles, broyeurs, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, etc Bornes électriques	3 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	Voitures, remorques	8 ans
2182	Matériel de transport	Tous véhicules de Plus de 3,5 tonnes, mini camions, tracteur compact, Véhicules de transport, camions bennes etc	15 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	3 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique serveurs	4 ans
2184	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain : Corbeilles à papiers de ville ; bancs	6 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements d'ateliers	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements sportifs	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Jeux d'enfants, équipement de cuisine ; équipements électriques Instruments de musique	10 ans 6 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21571	Matériel et outillage de voirie Matériel roulant	Balayeuse	8 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Matériel de voirie, illuminations de Noël	6 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Vidéo protection	15 ans

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER)**

- **DÉCIDE D'ADOPTER, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1^{er} janvier 2020, les durées d'amortissement ci-dessus définies ;**
- **AUTORISE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 600 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE